

POLITIQUE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ, D'ENVIRONNEMENT ET DE QUALITÉ (SHEQ)



Date: 21/11/2023 | REV 00

INDICE

1.	ENGAGEMENTS DE QUALITÉ.....	4
2.	ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE.....	8
3.	ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX.....	12
	i. Engagement en faveur du changement climatique.....	14
	ii. Engagement en faveur de la biodiversité	14

La présente politique tient pour **objectif de promouvoir l'intégration du système de gestion de Mota-Engil**, sur la base des prémisses suivantes :

- Alignement avec le plan stratégique de Mota-Engil ;
- Action dans le domaine de la durabilité ;
- Applicable à toutes les unités de négociations, marchés, entreprises, projets et contrats ;
- Intégration des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité, de l'environnement et de la qualité (SHEQ) ;
- Efficacité de l'organisation.

Chaque domaine Sécurité, Santé, Environnement et Qualité (SHEQ) dispose d'une **lettre d'engagement** dédiée, qui vise à traduire la stratégie de Mota-Engil en lignes directrices claires

Chacune des **orientations devra être implémenter directement** ou, si dès **les cas où les spécifications sont nécessaires, des procédures/instructions doivent être élaborées** pour leur implémentation.

Des mécanismes devraient être créés pour établir un lien avec la rémunération variable de la direction et des employés, en cas de non-respect des dispositions de la présente politique de SHEQ.

Les **définitions de la présente Politique** se trouvent sur [*IT MEans \(lien\)*](#) et sont représentées en *italique*.

1. ENGAGEMENTS DE QUALITÉ

- a. Garantir l'engagement **ENVERS LA SATISFACTION DU CLIENT**, soutenu par une bonne relation et basé sur **L'EXCELLENCE DE LA QUALITÉ DES PRODUITS ET SERVICES** ;
- b. Garantir que **le TOP MANAGEMENT, LES RESPONSABLES DE PROCESSUS ET TOUS LES POSTES DE DIRECTION, MONTRENT L'EXEMPLE**, en participant activement à la définition et à la mise en œuvre des actions, favorisant ainsi une culture SHEQ basée sur les bonnes pratiques et l'amélioration continue;
- c. **COMMUNIQUER LES POLITIQUES ET AUTRES DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME STRATÉGIQUES POUR LE GROUPE MOTA-ENGIL**, en interne à tous les travailleurs et en externe à la chaîne d'approvisionnement et aux autres *stakeholders* externes, par le biais de moyens de communication efficaces ;
- d. Renforcer la sensibilisation et implémenter les « **RÈGLES D'OR** », qui visent à garantir les **CONDITIONS MINIMALES DE QUALITÉ** pour tous les travailleurs et la chaîne d'approvisionnement ;
- e. **IMPLEMENTER DES COMITÉS SHEQ AUX DIFFÉRENTS NIVEAUX DE L'ORGANISATION**, à savoir la corporative, l'entreprise/marché et le projet/contrat, qui sont dirigés par la direction du niveau respectif et consignés dans des procès-verbaux, afin de 1) augmenter l'efficacité du processus SHEQ, 2) garantir la consultation, la participation et l'implication de tous les employés et 3) promouvoir l'amélioration de la **GESTION DE LA QUALITÉ**;
- f. **IMPLEMENTER ET UNIFORMISER LE SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ** dans toutes les unités opérationnelles du Groupe, sur la base d'exigences normatives internationales reconnues et certifiables, en l'adaptant au contexte et aux exigences locales, notamment légales, contractuelles ou réglementaires;
- g. Identifier, communiquer et assurer la **CONFORMITÉ À TOUTES LES EXIGENCES DES STAKEHOLDERS** (internes et externes), applicables aux opérations des unités commerciales et des sociétés respectives du Groupe Mota-Engil, avec un accent particulier sur les exigences légales et contractuelles;
- h. **LE SYSTÈME DE GESTION INTÉGRÉ DU GROUPE MOTA-ENGIL DOIT ÊTRE STRUCTURÉ PAR DES PROCESSUS DE SOUTIEN ET OPÉRATIONNELS**, avec la définition des RESPONSABLES DE PROCESSUS respectifs tant au niveau du Groupe Mota-Engil qu'au niveau des sociétés respectives;
- i. Définir et communiquer les **OBJECTIFS, BUTS ET INDICATEURS PROACTIFS**, axés sur la **QUALITÉ DES PRODUITS ET LE SYSTÈME DE GESTION**, alignés sur le Plan Stratégique du Groupe et les priorités respectives, les communiquer aux employés et à la chaîne d'approvisionnement et **ASSURER LEUR SUIVI ET LEUR DISCUSSION** lors des réunions de gestion et d'exploitation des entreprises/marchés, avec la promotion d'actions d'amélioration continue;

- j. **Le DOMAINE DE LA QUALITÉ (SHEQ) DOIT RENDRE COMPTE DIRECTEMENT À LA DIRECTION GÉNÉRALE**, aux différents niveaux de l'Organisation, motivé par l'importance des domaines et/ou des activités qu'il gère et par la nécessité d'impartialité et d'indépendance dans l'établissement de rapports ;
- k. **PROMOUVOIR L'AMÉLIORATION DES PROCESSUS**, sur la base de rapports, d'auto-évaluation, d'inspections, de bonnes pratiques, d'analyses comparatives, d'innovation et d'adoption de la technologie et des leçons apprises, en veillant à ce que le système ne soit pas uniquement soutenu par des exigences contractuelles ;
- l. **DIFFUSER LES CONNAISSANCES ORGANISATIONNELLES** par le biais de plateformes de communication numérique;
- m. Promouvoir à tous les niveaux de l'entreprise la **DIFFUSION DES CONNAISSANCES ORGANISATIONNELLES ET TECHNIQUES**, à travers une **PLANIFICATION ORGANISÉE DE CAMPAGNES DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DES PROCESSUS**, afin d'assurer l'augmentation des compétences, des connaissances et de la sensibilisation pour la bonne exécution des fonctions des employés du groupe Mota-Engil, de ses entreprises et de leur chaîne d'approvisionnement;
- n. Mettre en œuvre la **TOOL BOX TALK**, **QUOTIDIENNEMENT AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX**, donnée par le Gestionnaire ou le Responsable du Front, dans toutes les opérations, afin de mettre en évidence les risques des activités/tâches de la journée associées aux problèmes/opérations techniques et aux préoccupations SHEQ;
- o. S'assurer que la gestion et le fonctionnement sont basés sur une méthodologie **d'ÉVALUATION DES RISQUES ET DES OPPORTUNITÉS** dans 1) les processus considérés comme stratégiques par le Groupe, 2) dans toutes les unités d'affaires du Groupe et leurs sociétés respectives et 3) les projets/contrats, afin de **DÉFINIR DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION, MESURER LEUR IMPACT** et contribuer à l'amélioration continue;
- p. Définir clairement les **RESPONSABILITÉS ET COMPÉTENCES DE CHAQUE FONCTION DANS LES PROCESSUS RESPECTIFS** par le biais de la description de poste et promouvoir la **RESPONSABILISATION ET L'APPRÉCIATION RESPECTIVES**;
- q. Mettre en œuvre et communiquer le **PLAN DE GESTION DE LA QUALITÉ DU GROUPE MOTA-ENGIL** dûment adapté au contexte de chaque Business Unit, **DANS TOUS LES PROJETS ET CONTRATS**;
- r. **PLANIFIER ET OPTIMISER LES RESSOURCES** (produits, équipements et services) qui répondent à des critères de qualité élevés;
- s. Définir des **MÉTHODOLOGIES INTÉGRÉES AUX PROCESSUS** considérés comme stratégiques par le Groupe, à travers des **PLANS, PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES, INSTRUCTIONS ET PLANS**

D'INSPECTION ET/OU D'ESSAIS adaptables aux spécificités des unités opérationnelles, des marchés, des projets et des contrats, fondamentales pour assurer le respect des exigences internes et externes de Mota-Engil, ainsi que pour optimiser l'efficacité respective des activités et la qualité finale des Produits/Services. Ces documents doivent être **COMMUNIQUÉS AUX TRAVAILLEURS DE MOTA-ENGIL ET À LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT** ;

- t. **SÉLECTIONNER ET ÉVALUER LES FOURNISSEURS ET LES SOUS-TRAITANTS**, en s'assurant que 1) analyser leurs risques et leurs opportunités, 2) mettre en œuvre des actions de traitement (atténuation et prévention) et 3) Promouvoir et mettre en œuvre des systèmes de contrôle des opérations, d'inspections et d'évaluation de la conformité;
- u. **CONTRÔLER LES INTRANTS ET LES EXTRANTS DE LA CONCEPTION**, en assurant 1) l'évaluation des exigences en matière d'intrants, 2) le contrôle des révisions, 3) les approbations et 4) l'exactitude et l'adéquation des données et des informations, 5) la vérification des résultats de conception en veillant à la conformité avec les spécifications et les attentes du client et 6) l'information documentée ;
- v. S'assurer que les résultats obtenus sont réalisables et que l'équipement utilisé pour les obtenir est correctement contrôlé par **PROCÉDURES DE SURVEILLANCE ET DE MESURE**;
- w. Assurer **L'ENREGISTREMENT ET LE TRAITEMENT DES CAUSES DE TOUTES LES NON-CONFORMITÉS, LES OPPORTUNITÉS D'AMÉLIORATION ET LES OBSERVATIONS** détectées dans les différents Processus qui composent le Système de Gestion (interne et externe) ;
- x. Garantir la **CERTIFICATION DU SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ** par la validation d'une entité externe, reconnue internationalement;
- y. Implémenter le **PROGRAMME INTÉGRÉ D'AUDIT INTERNE** (due diligence SHEQ) aux différents niveaux de l'Organisation, à savoir l'Entreprise, les Marchés/Entreprises et les Projets/Contrats et la Chaîne d'approvisionnement, en envisageant également les fusions et acquisitions, afin de promouvoir la vérification de la mise en œuvre des Politiques, Procédures et Instructions et l'amélioration continue;
- z. Créer un **POOL D'AUDITEURS INTERNES** représentant les différentes unités d'affaires et zones géographiques afin de favoriser le partage des connaissances entre auditeurs et audités et d'accroître l'efficacité du système intégré du Groupe;
- aa. **PLANIFIER LE CHANGEMENT**, évaluer les risques et les opportunités respectifs, s'assurer qu'il est aligné sur la stratégie et les objectifs du Groupe et conserver les informations documentées;
- bb. **PRESERVER, CENTRALISER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'INFORMATION** documentée et son rapport respectivement dans tous les processus;
- cc. **PROMOUVOIR LA NUMÉRISATION COMPLÈTE DES PROCESSUS** pour accroître l'efficacité et l'agilité dans la gestion et l'aide à la prise de décision, avec une attention particulière aux aspects ESG;

- dd. Garantir que la **COMMUNICATION D'INFORMATIONS EST RIGOREUSE, TRAÇABLE ET VALIDÉE PAR LA DIRECTION** des unités opérationnelles, des sociétés, des contrats/projets, des entités internes ou externes et qu'elle est conforme aux exigences légales, contractuelles, internes, *aux notations ESG* et autres bonnes pratiques applicables.

2. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE

- a. Le **SYSTÈME DE GESTION INTÉGRÉ DU GROUPE MOTA-ENGIL**, dans les domaines de la **SÉCURITÉ, DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE**, en plus d'être en **CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES NORMATIVES** internationales reconnues et certifiables, les programmes volontaires et/ou les conventions collectives en matière de OHS (occupation, health and security), doivent également inclure les **REQUISITIONS LÉGALES, CONTRACTUELLES ET MINIMALES DE MOTA-ENGIL**, vise à diminuer et à la prévention des maladies professionnelles (physiques et mentales) et à la promotion du bien-être de tous les travailleurs ;
- b. Promouvoir **L'IMPLICATION DES STAKEHOLDERS**, dans le **PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**, de manière transparente et en conformité avec des références internationalement reconnues;
- c. Veiller à ce que **LA HAUTE DIRECTION, LES RESPONSABLES DES PROCESSUS ET TOUS LES POSTES DE DIRECTION DONNENT L'EXEMPLE**, favorisant ainsi une **CULTURE DE LA SÉCURITÉ** ;
- d. Renforcer la prise de conscience de l'importance des « **RÈGLES D'OR** », qui visent à garantir les **CONDITIONS MINIMALES DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE** pour tous les employés de Mota-Engil, la chaîne d'approvisionnement et ceux qui sont sous son contrôle;
- e. Le secteur de la **SÉCURITÉ, DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE (SHEQ) DOIT RENDRE COMPTE DIRECTEMENT À LA DIRECTION SUPÉRIEURE**, aux différents niveaux de l'Organisation, en veillant à sa neutralité et à son indépendance motivée par l'importance des domaines qu'elle gère;
- f. Définir et communiquer les **OBJECTIFS, CIBLES ET INDICATEURS PROACTIFS**, focaliser sur la **SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE**, alignés sur le Plan Stratégique du Groupe et les priorités respectives avec un **ACCENT PARTICULIER SUR LE ZÉRO ACCIDENT ET LE BIEN-ÊTRE PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE DES TRAVAILLEURS**, les communiquer aux travailleurs et à la chaîne d'approvisionnement et **ASSURER LEUR SUIVI ET LEUR DISCUSSION**, dans les réunions de gestion et opération des Entreprises/Marchés, avec la promotion d'actions d'amélioration continue;
- g. **IMPLEMENTER DES COMITÉS SHEQ À DIFFÉRENTS NIVEAUX DE L'ORGANISATION**, à savoir l'entreprise, l'entreprise/marché et le projet/contrat, qui sont dirigés par la direction du niveau respectif, et consignés dans des procès-verbaux, afin de 1) augmenter l'efficacité du processus SHEQ, 2) assurer la consultation, la participation et l'implication de tous les employés et 3) promouvoir l'amélioration de la **GESTION DE LA SÉCURITÉ, SANTÉ & BIEN-ÊTRE**;
- h. Mettre en œuvre des **MOMENTS DE SÉCURITÉ** dans toutes les réunions dûment enregistrées (par exemple, les procès-verbaux), à savoir : 1) le Comité exécutif de la holding et des sous-holdings, 3) les comités SHEQ, 4) les réunions de gestion/d'exploitation du marché/de projet, 5) les réunions avec des

éléments externes à l'organisation et 6) les réunions quotidiennes de front des opérations (réunions *de la boîte Tool box talk*)

- i. Définir **des MÉTHODOLOGIES INTÉGRÉES AUX PROCESSUS** jugés stratégiques par le Groupe, au moyen **de PLANS, PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES, INSTRUCTIONS ET PLANS D'INSPECTION** adaptables aux spécificités des unités opérationnelles, des marchés, des projets et des contrats, fondamentaux pour assurer le respect des exigences internes et externes de Mota-Engil, ainsi que pour optimiser l'efficacité respective des activités et de la **SÉCURITÉ, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES TRAVAILLEURS**. Ces documents doivent être **COMMUNIQUÉS AUX TRAVAILLEURS DE MOTA-ENGIL ET À LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT**;
- j. **PROMOUVOIR L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE GESTION DE LA SÉCURITÉ, DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE** sur la base de rapports, d'auto-évaluations, d'inspections, de bonnes pratiques, d'analyses comparatives, d'innovation et d'adoption de technologies et d'enseignements tirés, en veillant à ce que le système ne soit pas seulement soutenu par des exigences contractuelles ;
- k. **STANDARDISER LES CONCEPTS DE BASE, LES OUTILS, LES LIGNES DIRECTRICES, LES MÉTHODOLOGIES ET LES RAPPORTS ASSOCIÉS À LA SÉCURITÉ, À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE** dans toutes les unités d'affaires du Groupe, en tenant compte des spécificités juridiques, culturelles et sociales de chaque géographie;
- l. Promouvoir l'existence **d'ÉTUDES D'IMPACT SOCIAL** dans les projets/contrats afin d'identifier les aspects environnementaux et leurs impacts afin de définir des actions d'atténuation ;
- m. Normaliser **les MÉTHODOLOGIES D'ÉVALUATION DES DANGERS ET D'ÉVALUATION DES RISQUES ; OPPORTUNITÉS DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ, DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE** dans toutes les unités d'affaires du Groupe et leurs sociétés respectives afin de **DÉFINIR DES ACTIONS D'ATTÉNUATION ET DE PRÉVENTION** visant à éliminer les dangers et à réduire les risques et à **MESURER LEUR IMPACT** ;
- n. Promouvoir à tous les niveaux de l'Organisation une **PLANIFICATION ORGANISÉE DE CAMPAGNES DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ, DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE**, afin d'assurer l'augmentation des compétences, la réduction des incidents, la connaissance et la sensibilisation à la bonne performance des travailleurs du Groupe Mota-Engil, de ses entreprises et de leur chaîne d'approvisionnement;
- o. Mettre en œuvre des mécanismes de **RECONNAISSANCE D'UNE CONDUITE SÛRE ET SAIN, D'UNE BONNE PERFORMANCE ET D'UN ENGAGEMENT** envers les règles déterminées et assurer la **RESPONSABILITÉ EN CAS DE NON-RESPECT** de celles-ci;

- p. Mettre en œuvre le **PLAN DE GESTION DE LA SÉCURITÉ, DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DU GROUPE MOTA-ENGIL** dûment adapté au contexte de chaque Business Unit, dans **TOUS LES PROJETS ET CONTRATS**;
- q. **DÉFINIR LES CONTRÔLES OPÉRATIONNELS VISANT LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ**, à savoir les procédures, les instructions, les plans, les inspections et les audits, et **ASSURER LA COMMUNICATION, LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DE TOUS LES TRAVAILLEURS** et de la chaîne d'approvisionnement ;
- r. S'assurer que **TOUS LES TRAVAILLEURS** (internes et externes) sont équipés **d'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE**, afin d'atténuer les risques respectifs de l'activité ;
- s. Mettre en œuvre la **PROCÉDURE D'INCIDENT ET D'URGENCE DU GROUPE MOTA-ENGIL**, en ce qui concerne les moyens d'appui, de communication, d'investigation, d'analyse, de définition des mesures et de signalement ;
- t. Pour les **INCIDENTS GRAVES DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE, MENER L'ENQUÊTE SUR LA BASE D'UNE ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE D'ENQUÊTE INDÉPENDANTE**, avec la participation des processus pertinents **et l'IMPLICATION DE LA DIRECTION**, afin d'identifier les causes, les responsables et les actions de prévention et de traitement;
- u. Promouvoir **l'IDENTIFICATION DES NEAR MISSES ET LEUR ENQUÊTE, L'ANALYSE ET L'IDENTIFICATION DES MESURES**, dans le cadre de la Sécurité, de la Santé et du Bien-Être, en tant qu'outil de prévention proactif ;
- v. Veiller à ce que la **DIRECTION DES DIFFÉRENTES UNITÉS D'AFFAIRES ET DE LEURS SOCIÉTÉS COMMUNIQUE ET SOIT RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ, À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE**, avec un accent particulier sur **les ACCIDENTS SURVENUS**, dans le but d'assurer un flux d'informations uniforme, opportun, rigoureux, transparent et responsable;
- w. Renforcer les **ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ PHYSIQUE, MENTALE ET SOCIALE**, visant à réduire et à prévenir les maladies professionnelles (physiques et mentales) et à promouvoir le bien-être de tous les travailleurs et des communautés contiguës aux Projets/Contrats ;
- x. Assurer la normalisation et la mise en œuvre de la réalisation **des EXAMENS MÉDICAUX D'ADMISSION, PÉRIODIQUES, OCCASIONNELS ET DE LICENCIEMENT** avec l'intuition de s'assurer que l'employé est en mesure d'exercer les activités, en fonction des risques respectifs associés à chaque domaine d'activité, même si la loi ne l'exige pas, favorisant ainsi le suivi conséquent de sa santé (physique et mentale);
- y. Promouvoir **les SERVICES DE SOUTIEN À LA SANTÉ** (physique et mentale) de l'employé, en favorisant son bien-être ;

- z. S'assurer que la **COMMUNICATION DES INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE EST RIGOUREUSE, TRAÇABLE ET VALIDÉE PAR LA DIRECTION** des unités commerciales, des sociétés, des contrats/projets, des entités internes ou externes et qu'elle est conforme aux exigences légales, contractuelles, internes, *aux notations ESG* et aux autres bonnes pratiques applicables.

3. ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

- a. Le **SYSTÈME DE GESTION INTEGREE DU GROUPE MOTA-ENGIL**, dans les domaines de l'**ENVIRONNEMENT**, en plus d'être en **CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES NORMATIVES** internationales reconnues et certifiables, doit également inclure les **EXIGENCES LÉGALES, CONTRACTUELLES ET MINIMALES DE MOTA-ENGIL**, visant à la réduction et à la prévention des accidents environnementaux;
- b. Promouvoir l'**IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES** (internes et externes), sur le thème de l'**ENVIRONNEMENT**, liées à l'exploitation, à la gestion des bâtiments, des produits et services, des fournisseurs, des prestataires de services, des sous-traitants, de la distribution et de la logistique, des partenaires de gestion des déchets, commerciaux et autres pertinents, de manière transparente et en conformité avec des références internationalement reconnues ;
- c. Mettre en œuvre de manière transversale les « **RÈGLES D'OR** », qui visent à garantir les conditions minimales d'**ENVIRONNEMENT** pour tous les travailleurs et la chaîne d'approvisionnement;
- d. Le **DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT (SHEQ) DOIT RENDRE COMPTE DIRECTEMENT À LA DIRECTION GÉNÉRALE**, aux différents niveaux de l'Organisation, en veillant à sa neutralité et à son indépendance motivée par l'importance des domaines qu'il gère;
- e. Définir et communiquer les **OBJECTIFS, CIBLES ET INDICATEURS PROACTIFS**, axés sur l'**ENVIRONNEMENT**, alignés sur le Plan Stratégique du Groupe et les priorités respectives avec un **ACCENT PARTICULIER SUR LA PROTECTION DE LA PLANÈTE**, les communiquer aux travailleurs et à la chaîne d'approvisionnement **ET ASSURER LEUR SUIVI ET LEUR DISCUSSION**, dans les réunions de gestion et d'exploitation des entreprises/marchés avec la promotion d'actions d'amélioration continue ;
- f. Promouvoir l'existence d'**ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL** dans les projets/contrats afin d'identifier les aspects environnementaux et leurs impacts afin de définir des actions d'atténuation ;
- g. Standardiser les **MÉTHODOLOGIES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DES IMPACTS ET D'ÉVALUATION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS DANS L'ENVIRONNEMENT** dans toutes les unités d'affaires du Groupe et leurs sociétés respectives afin de **DÉFINIR DES ACTIONS D'ATTÉNUATION ET DE PRÉVENTION, MESURER LEUR IMPACT** et contribuer à l'amélioration continue;
- h. **METTRE EN PLACE DES COMITÉS SHEQ À DIFFÉRENTS NIVEAUX DE L'ORGANISATION**, à savoir corporatif, l'entreprise/marché et le projet/contrat, qui sont dirigés par la direction du niveau respectif, et consignés dans des procès-verbaux, afin de 1) augmenter l'efficacité du processus SHEQ, 2) assurer la consultation, la participation et l'implication de tous les employés et 3) promouvoir l'amélioration de la **GESTION ENVIRONNEMENTALE** ;

- i. **STANDARDISER LES CONCEPTS DE BASE, LES OUTILS, LES LIGNES DIRECTRICES, LES MÉTHODOLOGIES ET LES RAPPORTS ASSOCIÉS À L'ENVIRONNEMENT** dans toutes les unités d'affaires du Groupe, en tenant compte des spécificités juridiques, culturelles et sociales de chaque zone géographique ;
- j. Promouvoir à tous les niveaux de l'Organisation une **PLANIFICATION ORGANISÉE DE CAMPAGNES DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT**, afin d'assurer l'augmentation des compétences, des connaissances et de la sensibilisation pour le bon fonctionnement des employés du Groupe Mota-Engil, de ses entreprises et de sa chaîne d'approvisionnement ;
- k. Développer des **COMPÉTENCES VISANT À RÉDUIRE LES INCIDENTS ENVIRONNEMENTAUX ET À PROMOUVOIR LA PROTECTION DE LA PLANÈTE**;
- l. Mettre en œuvre des mécanismes de **RECONNAISSANCE D'UNE CONDUITE DURABLE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL, D'UNE BONNE PERFORMANCE ET D'UN ENGAGEMENT** envers les règles déterminées et d'une **RESPONSABILITÉ EN CAS DE NON-RESPECT** de celles-ci;
- m. Mettre en œuvre le **PLAN DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DU GROUPE MOTA-ENGIL** dûment adapté au contexte de chaque Business Unit, **DANS TOUS LES PROJETS ET CONTRATS**;
- n. **DÉFINIR ET PLANIFIER LES RESSOURCES**, c'est-à-dire les équipements, les produits et les services, en tenant compte des impacts qu'ils engendrent au cours de leur cycle de vie ;
- o. Définir des **MÉTHODOLOGIES INTÉGRÉES AUX PROCESSUS** considérés comme stratégiques par le Groupe, à travers des **PLANS, DES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES, DES INSTRUCTIONS ET DES PLANS D'INSPECTION**, adaptables aux spécificités des unités commerciales, des marchés, des projets et des contrats, fondamentales pour assurer le respect des exigences internes et externes de Mota-Engil, ainsi que pour optimiser l'efficacité respective des activités et de la **PROTECTION DE LA PLANÈTE**. Ces documents doivent être **COMMUNIQUÉS AUX TRAVAILLEURS DE MOTA-ENGIL ET À LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT**;
- p. **PROMOUVOIR LES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT** et s'assurer qu'il agit conformément aux exigences internes (Mota-Engil) et à toutes les autres qui peuvent être applicables ;
- q. **MINIMISER LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET PROMOUVOIR LES PRATIQUES DE RÉUTILISATION** dans les opérations, en promouvant la circularité ;
- r. Mettre en œuvre la Procédure **INCIDENTS ET URGENCES ENVIRONNEMENTAUX DU GROUPE MOTA-ENGIL**, en ce qui concerne les moyens d'appui, de communication, d'enquête, d'analyse, de définition des mesures et de signalement ;

- s. Pour **les INCIDENTS ENVIRONNEMENTAUX GRAVES, MENER UNE ENQUÊTE BASÉE SUR UNE ÉQUIPE D'ENQUÊTE INDÉPENDANTE MULTIDISCIPLINAIRE**, avec la participation des processus impliqués et **L'IMPLICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**, afin d'identifier les causes, les responsables ainsi que les actions de prévention et de traitement;
- t. S'assurer que la **DÉCLARATION D'INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES**, avec une attention particulière à la déclaration des **ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE, EST RIGOREUSE, TRAÇABLE ET VALIDÉE PAR LA DIRECTION** des unités commerciales, des entreprises, des contrats/projets, des entités internes ou externes et qu'elle est conforme aux exigences légales, contractuelles, internes, aux notations ESG et autres bonnes pratiques applicables;

i. Engagement en faveur du changement climatique

- a. Promouvoir **L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES dans la PORTÉE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE** de manière transparente et conformément aux critères de référence internationalement reconnus;
- b. Évaluer les **RISQUES ASSOCIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE** et mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, alignées sur des repères dédiés ;
- c. Promouvoir **L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LA TRANSITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE** dérivée de sources fossiles à la consommation d'énergie dérivée de sources renouvelables ;
- d. Favoriser la réduction de l'empreinte carbone des opérations tout au long de la chaîne de valeur, **L'ATTÉNUATION, LA COMPENSATION OU L'EXCLUSION DES ACTIVITÉS ET DES PROJETS LES PLUS IMPORTANTS INTENSITÉ CARBONE OU RISQUE PLUS ÉLEVÉ : CLIMATIQUE ;**
- e. Promouvoir la **CONSOMMATION ET/OU L'ACQUISITION DE MATÉRIAUX À FAIBLE INTENSITÉ D'ÉMISSIONS DE GAZ** à effet de serre ;
- f. Promouvoir des **ACTIONS DE RÉDUCTION ET/OU DE COMPENSATION** des émissions de gaz à effet de serre ;
- g. Améliorer les processus du Groupe sur la base des **OBJECTIFS STRATÉGIQUES VISANT À RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.**

ii. Engagement en faveur de la biodiversité

- a. Se conformer aux **EXIGENCES LÉGALES NATIONALES ET LOCALES** pour **PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ;**

- b. Promouvoir l'**IMPLICATION des PARTIES PRENANTES, sur le PÉRIMÈTRE DE LA BIODIVERSITÉ**, de manière transparente et en conformité avec des références internationalement reconnues;
- c. **SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS À L'ENJEU DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES** dans tous les projets/contrats, à savoir : conservation des espèces menacées, préservation des habitats naturels ;
- d. Renforcer les initiatives pour **PRÉSERVER DE MANIÈRE PROACTIVE LES ÉCOSYSTÈMES ET CONTRIBUER À LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ** sur le long terme ;
- e. **DÉVELOPPER LES OPÉRATIONS ET ENGAGER LEUR CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT** pour promouvoir la gestion durable des forêts et la conservation de la nature ;
Renforcer les mesures de **PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION DES IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ**, dans les projets/contrats qui ont un impact sur les aires protégées ou les zones à indice de biodiversité élevé.